

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1493

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. de Rugy et M. Mamère

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 4 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas admissible que le non respect des conditions de l'offre raisonnable puisse aboutir à une radiation alors même que cette notion « d'offre raisonnable » reste floue.